

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 8 juillet 2022

N° CP-2022-7-5-4

N° applicatif 3932

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Service instructeur

Service jeunesse

Service consulté

CONVENTION D'OBJECTIFS 2022-2024 ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A UNIS-CITÉ ALSACE AU TITRE DE L'ENGAGEMENT DES JEUNES

Résumé : L'association Unis-Cité Alsace anime et développe le dispositif du "Service Civique", véritable engagement volontaire au service de l'intérêt général. Il est proposé de conclure un contrat d'objectifs avec cette structure pour la période 2022-2024 et de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 108 000 € au titre de l'année 2022.

1. Un contrat d'objectifs 2022-2024 pour accompagner les jeunes alsaciens dans leur parcours de vie et favoriser leur responsabilité et leur engagement.

Unis-Cité anime et développe le dispositif du « Service Civique », véritable engagement volontaire au service de l'intérêt général. Ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap), le « Service Civique » propose à des jeunes de toutes origines sociales et culturelles et de tous niveaux d'études, de mener pendant une période d'en moyenne huit mois et à temps plein, des projets sur des thématiques diverses telles que la culture et les loisirs, le développement international et l'action humanitaire, l'éducation pour tous, l'environnement, l'intervention d'urgence en cas de crise, la mémoire et la citoyenneté, la santé, la solidarité et le sport.

Les jeunes volontaires bénéficient ainsi d'une aide matérielle, d'un soutien individualisé dans l'élaboration de leur projet d'avenir et d'une ouverture sur la citoyenneté.

En Alsace, l'association Unis-Cité, partenaire reconnu et membre d'un réseau national, bénéficie d'un agrément délivré par l'Agence Nationale pour le Service Civique. En 2021, l'association a accueilli 250 volontaires dont 100 dans le Bas-Rhin, 100 dans le Haut-Rhin et 50 en intermédiation.

La Collectivité soutient l'association Unis-Cité depuis 2008 dans le cadre de contrats d'objectifs pluriannuels. Le dernier contrat en vigueur couvrait la période 2019-2021.

Pour 2022-2024, les orientations suivantes ont été définies :

- favoriser l'autonomie et la responsabilisation de l'ensemble des jeunes, en développant des actions qui s'inscrivent dans la durée ;
- veiller à la portée éducative des actions ;
- apporter un soutien aux initiatives des jeunes ;
- veiller à la participation réelle des jeunes dans l'élaboration et la réalisation de tout projet les concernant ;
- informer l'ensemble de la population des initiatives réalisées par les jeunes ;
- travailler en relation et en partenariat avec les autres acteurs des territoires qui interviennent en direction des jeunes.

2. Un partenariat renforcé autour des missions portées par la Collectivité

Le recrutement des volontaires privilégie la diversité des profils, la mixité sociale et la mobilité. Les volontaires effectuent des missions d'intérêt général avec des associations ou des collectivités dans les domaines de l'environnement, du handicap, de la prévention, de l'autonomie, etc. Ils bénéficient d'une formation civique et citoyenne, d'un suivi au projet d'avenir et d'un accompagnement de proximité assuré par les coordinateurs. Les jeunes perçoivent une indemnité mensuelle de 472 € versée par l'État et de 107 € par l'association.

Le partenariat avec l'association Unis-Cité s'inscrit dans la durée et contribue à enrichir la politique jeunesse de la Collectivité, à valoriser et à rendre visibles les actions menées par les volontaires. Ainsi, consolidée par une réelle collaboration traduite par un partage d'expériences, la formalisation du partenariat entre la Collectivité et l'association Unis-Cité s'exprime à travers la mise en place de projets communs et la réalisation d'événements : l'Osterputz au château du Haut-Koenigsbourg, la tenue du stand de la Collectivité au NL CONTEST en sont des exemples.

Une mutualisation des moyens, notamment des formations conjointes au profit des volontaires de la Collectivité européenne d'Alsace et de ceux d'Unis-Cité, a été proposée. Les volontaires missionnés sur la sensibilisation aux prises de risques sont formés par le Service Jeunesse de la Collectivité.

Le bilan 2021 réalisé par Unis-Cité démontre la pertinence des actions engagées par les volontaires de l'association en direction des usagers alsaciens, en particulier les enfants, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées ; il met en lumière la volonté visant à favoriser la mixité des jeunes recrutés (originaires de milieux ruraux ou urbains, diplômés ou non), tout en veillant à sécuriser leurs parcours post service civique. Par la mise en place d'une réelle démarche d'insertion sociale et professionnelle, l'association répond aux enjeux prioritaires que porte également la Collectivité auprès des jeunes.

Aussi, depuis fin 2018, un service civique alterné pour lutter contre le décrochage scolaire est expérimenté sur le territoire Nord, grâce à un soutien spécifique de la Collectivité dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 108 000 € à Unis-Cité, au titre de l'année 2022, soit 8 000 € de plus qu'en 2021, et ce, afin de soutenir une nouvelle action de lutte contre le harcèlement, déployée par l'association sur le territoire de Mulhouse.

Ce rapport a reçu un avis Favorable de la Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme le 29 juin 2022.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs 2022-2024 à conclure entre la Collectivité et l'association Unis-Cité, relative aux modalités de leur coopération et jointe en annexe 1 au présent rapport ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 108 000 € à l'association Unis-Cité pour l'année 2022, au titre de l'aide à l'engagement des jeunes, selon le détail figurant dans le tableau joint en annexe 2 au présent rapport ;
- d'approuver les termes de la convention financière à conclure entre la Collectivité et l'association Unis-Cité, en vue du versement de la subvention de fonctionnement attribuée au titre de l'année 2022, jointe en annexe 3 au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer les conventions précitées.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O004	P207E01	T50	(1091) 65-65748-338	108 000 €
TOTAL					108 000 €

La subvention sera versée selon les modalités détaillées dans la convention financière à conclure avec l'association Unis-Cité.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY